

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1-Propanol

FDS-nombre : 000000020245

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : propane-1-ol; n-propanol

No.-Index : 603-003-00-0

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119486761-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées : aucun(e)

Titre bref du scénario d'exposition : Voir annexe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Téléfax	: (49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence	:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
		P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

P308 + P313

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux. A un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
propane-1-ol; n-propanol	71-23-8 603-003-00-0 01-2119486761-29 200-746-9	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement. La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre
Mousse résistant à l'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Attention au retour de flamme. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Mesures d'hygiène:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Classe de température:

T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: Oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
propane-1-ol; n-propanol	INRS (FR) VME	500 mg/m ³ 200 ppm		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
-----------	------------------------------	--------------------	--------	--------------------	-----------

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

propane-1-ol; n-propanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		136mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
propane-1-ol; n-propanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		268 mg/m3	Inhalation	
propane-1-ol; n-propanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		1723 mg/m3	Inhalation	
propane-1-ol; n-propanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		80 mg/m3	Inhalation	
propane-1-ol; n-propanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		1036 mg/m3	Inhalation	
propane-1-ol; n-propanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		61mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
propane-1-ol; n-propanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		81mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
propane-1-ol; n-propanol	Eau douce: 10 mg/l	
propane-1-ol; n-propanol	Eau de mer: 1 mg/l	
propane-1-ol; n-propanol	Sol: 2,2 mg/kg	
propane-1-ol; n-propanol	Sédiment d'eau douce: 22,8 mg/kg	
propane-1-ol; n-propanol	Sédiment marin: 2,28 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Bottes antistatiques

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Couleur	:	incolore
Odeur	:	d'alcool
poids moléculaire	:	60,1 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	-127 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	96 - 98 °C à 1.013 hPa Méthode: DIN 53171
Point d'éclair	:	< 21 °C Méthode: DIN 51755
Température d'inflammation	:	395 °C
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,4 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	10,8 % (v)
Pression de vapeur	:	28,2 hPa à 25 °C
Densité	:	0,803 - 0,804 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	2,21 mPa.s à 20 °C
pH	:	8,5 Concentration: 200 g/l à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow 0,20 - 0,34 à: 25 °C

9.2 Autres informations

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de l'adistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Forme des peroxydes avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques.
Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

sexe: mâle

Valeur: 4.032 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 33,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité à dose répétée:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Cancérogénicité:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Danger par aspiration:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Autres informations:

Les solvants risquent de dessécher la peau.

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 4.555 mg/l

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

NOEC

Essai en statique

Espèce: *Chlorella pyrenoidosa*

Valeur: 1.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes:

CI50

Essai en statique

Espèce: boue activée

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50

Essai en statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 3.644 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: DIN 38412

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 81 %

Durée d'exposition: 15 jr

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1274
Description des marchandises	:	ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes ADR/RID	:	3
Dangereux pour l'environnement	:	non

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

IATA

UN Numéro : 1274
Description des marchandises : n-Propanol
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1274
Description des marchandises : n-PROPANOL
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

1-Propanol

34871-1L

Version 1.3

Date de révision
07.09.2018

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

propane-1-ol; n-propanol	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.